

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt mai à vingt heures, le Conseil Municipal de Mernel, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves INIZAN, Maire de la commune.

**Assistaient à la séance** : M INIZAN Jean-Yves, Mme PERRUDIN Christiane, MM LOUEDEC Philippe, COUDRAIS André, CORVOISIER Alain, PAVOINE Jérôme, Mme HERVOIR Corinne, MM PIEL Pierrick, GLO Sébastien, Mmes RIGAUD Florence, BRAUD Anne et LITWINSKI Maëlle.

**Absents** : Mme MOREL Sabine.

**Secrétaire de Séance** : M COUDRAIS André.

**Objet** – **APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS ET 9 AVRIL 2019.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes-rendus des réunions du 18 mars et du 9 avril 2019.

**Objet** – **DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la démission de M Pierrick Reboux de son poste de conseiller municipal.

### ***Délibération 2019/33***

**Objet** – **EQUIPEMENT INFORMATIQUE DE L'ÉCOLE – PROGRAMME DE SUBVENTION ENIR.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le projet porté conjointement par la commune et l'école dans le cadre du plan « Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité » a été retenu par les services de l'Etat. Monsieur le Maire rappelle que cet appel à projets permet le financement de matériel informatique à hauteur de 50% des dépenses TTC et qu'il a été choisi d'équiper deux nouvelles classes avec un tableau numérique interactif et un vidéoprojecteur interactif. L'objectif de ces acquisitions de matériel est de « favoriser les apprentissages, le parcours éducatif et culturel des élèves ainsi que leur ouverture vers l'extérieur en se servant d'outils numériques ». Il précise que le premier devis qui a servi de base au calcul du montant subventionnable s'élève à 7 017,60 euros TTC et que d'autres devis seront demandés avant de passer commande du matériel.

Afin de finaliser ce dossier, Monsieur le Maire indique qu'il convient de signer une convention avec l'Etat et sollicite, auprès du Conseil Municipal, l'autorisation de signer ladite convention ainsi que les devis et tous les éléments se rapportant à ce dossier.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** la participation de la commune au programme ENIR.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention s'y rapportant.

**DONNE** à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer cette convention ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier.

### ***Délibération 2019/34***

**Objet – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – PROPOSITION DE CONVENTION DE SERVICE DE LA SAUR.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention de service élaboré par la société SAUR. Ce projet propose différentes prestations que la commune peut retenir à sa convenance. Après avoir exposé la totalité des propositions, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de retenir les prestations qui lui semblent intéressantes et suggère de lui donner délégation pour signer cette convention dès lors qu'elle aura été modifiée à la suite de cette délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** la proposition de convention élaborée par l'entreprise SAUR mais décide de ne retenir que la prestation de « pompage et traitement du déboureur de la lagune (2/an) » au prix forfaitaire de 3 800 euros par an.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention dès lors qu'elle aura été modifiée pour prendre en compte la seule prestation retenue.

**DONNE** à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### ***Délibération 2019/35***

**Objet – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ACTUALISATION DES PLANS DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT COMMUNAUX.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis élaboré par la société SAUR concernant la numérisation et l'actualisation des plans de réseaux d'assainissement communaux. Cette proposition s'élève au montant de 1 170 euros H.T. et Monsieur le Maire propose de l'approuver.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** le devis de numérisation des plans des réseaux d'assainissement de l'entreprise SAUR pour un montant de 1 170 euros H.T.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce devis.

**DONNE** à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### ***Délibération 2019/36***

**Objet – ECLAIRAGE PUBLIC – CHOIX DU MODÈLE DES NOUVEAUX CANDÉLABRES.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le modèle de candélabre posé dans le bourg de Mernel n'est plus disponible. En conséquence, il convient d'en choisir un nouveau dans le catalogue réalisé par le Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille-et-Vilaine. Monsieur le Maire précise que les modèles proposés dans ce cadre sont très différents de ceux actuellement installés et qu'ils sont tous très performants énergétiquement.

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

**RETIENT** le modèle de lanterne « Thor » de la marque « Thorn ».

**DONNE** à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**Objet – DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE À MERNEL.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le plan détaillé de déploiement de la fibre optique à Mernel. Il indique qu'une grande partie de la commune sera couverte par la fibre dès l'année prochaine et que le plan détaillé de cette zone est disponible sur le site internet du syndicat mixte Megalis Bretagne en charge de ce dossier avec la communauté de communes.

***Délibération 2019/37***

**Objet – ARGENT DE POCHE – CONVENTION AVEC VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTÉ.**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la communauté de communes a souhaité modifier le dispositif argent de poche. En effet, précédemment animé et financé par l'intercommunalité, celui-ci sera désormais animé par la commune et financé pour deux jeunes par Vallons de Haute Bretagne Communauté à Mernel. Afin d'acter de ce dispositif et de bénéficier de ce financement, Monsieur le Maire précise qu'il convient de signer une convention avec la communauté de communes.

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative au dispositif Argent de poche pour l'année 2019.

**DONNE** à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

***Délibération 2019/38***

**Objet – ARGENT DE POCHE – EMPLOI DE VACATAIRES.**

Monsieur le Maire propose de mettre en place, au niveau communal, un dispositif argent de poche à destination des jeunes de 16 et 17 ans durant les congés scolaires de juillet et d'août. Cette opération offre la possibilité aux jeunes d'effectuer de petits chantiers de proximité et d'utilité sociale (petits travaux de peinture, entretien des espaces verts, classement administratif, entretien des locaux communaux...). En contrepartie de ces chantiers, ils perçoivent une gratification.

Les chantiers financés par la commune sont :

- réservés aux adolescents domiciliés à Mernel,
- proposés par les services municipaux dans la limite de leurs possibilités d'encadrements,
- encadrés par des agents communaux reconnus pour leurs compétences techniques,
- organisés sur 3 demi-journées de 4 heures chacune soit 12 heures de travail,
- limités à la réalisation d'un chantier par an et par jeune,
- proposés en priorité aux adolescents n'ayant encore jamais participé à ce dispositif.

Monsieur le Maire propose de financer 5 chantiers communaux pour 2019 qui seront rémunérés au smic horaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DÉCIDE** de mettre en place un dispositif argent de poche communal pour 5 chantiers durant les congés scolaires d'été 2019.

**APPROUVE** l'ensemble des conditions énoncées ci-dessus par Monsieur le Maire, y-compris celles liées à la rémunération des jeunes.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un contrat de travail de vacataire pour chacun des cinq jeunes recrutés dans le cadre de ce dispositif.

**DONNE** à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

### ***Délibération 2019/39***

#### **Objet – RESTAURANT SCOLAIRE – CRÉATION D'UNE COMMISSION.**

Monsieur le Maire propose de créer une commission afin de réfléchir aux différentes problématiques qui peuvent entourer le restaurant scolaire (menus, coût des repas...). Il suggère d'intégrer à cette commission des parents d'élèves ne faisant pas partie du Conseil Municipal et des agents du service périscolaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** de créer la commission « Restaurant Scolaire » composée des conseillers suivants : Mme PERRUDIN Christiane, LITWINSKI Maëlle, BRAUD Anne et des personnes suivantes : THIERY Christophe, SCAER Alain, PRIGENT Evelyne et GRASLAND Christine.

### ***Délibération 2019/40***

#### **Objet – BUDGET PRINCIPAL : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018.**

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif 2018 du Budget Principal de la commune qui se résume ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMUL	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté 2017				901 027,27 €		901 027,27 €
Opération de l'exercice	556 243,78 €	795 975,21 €	142 601,45 €	149 161,35 €	698 845,23 €	945 136,56 €
<b>TOTAUX</b>	<b>556 243,78 €</b>	<b>795 975,21 €</b>	<b>142 601,45 €</b>	<b>1 050 188,62 €</b>	<b>698 845,23 €</b>	<b>1 846 163,83 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>239 731,43 €</b>		<b>907 587,17 €</b>		<b>1 147 318,60 €</b>
Reste à réaliser			383 100,00 €		383 100,00 €	
TOTAUX CUMULES	556 243,78 €	795 975,21 €	525 701,45 €	1 050 188,62 €	1 081 945,23 €	1 846 163,83 €
Résultats définitifs		239 731,43 €		524 487,17 €		764 218,60 €

Monsieur le Maire quitte la salle, Monsieur COUDRAIS, adjoint en charge des finances, soumet à l'approbation du Conseil Municipal ce compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** le compte administratif présenté.

**DONNE** décharge au Maire pour sa gestion durant l'année 2018.

### ***Délibération 2019/41***

#### **Objet – BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°1.**

Afin de permettre le règlement de l'ensemble des dépenses liées au contrat d'objectifs (opération 201704) et de transférer les frais d'études de réhabilitation du presbytère en maison des associations vers les travaux en cours, Monsieur le Maire propose d'adopter la décision modificative décrite ci-après pour le budget principal de la commune. Il rappelle que le budget ayant été voté en suréquilibre, cette décision modificative n'a pas besoin d'être équilibrée.

#### *Investissement :*

<b>Articles / Op° - Chap</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant</b>
D 2031 / 201704	Contrat d'objectifs	+ 3 000 euros
D 2313 / 041	Travaux en cours	+ 37 500 euros
R 2031 / 041	Frais d'études	- 37 500 euros

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** la décision modificative n°1 au Budget Principal décrite ci-dessus.

### ***Délibération 2019/42***

#### **Objet – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2019.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subventions parvenues à la mairie pour l'année 2019. Au vu de ces éléments, il propose d'attribuer, au titre de l'année 2019, les subventions suivantes :

Avenir Sportif Gym	200 euros
Association UNC	400 euros
Club des retraités	500 euros
Association Communale de Chasse Agréée	300 euros
Prévention routière	75 euros
FNATH	36 euros
Association Tout Terrain Mernel (ATTM)	200 euros

Monsieur le Maire précise, par ailleurs, que l'association ATTM a sollicité l'octroi d'une aide supplémentaire en raison de frais importants engagés pour un montant de 1 200 euros. Il propose d'accorder cette aide à titre exceptionnel.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** d'attribuer les subventions définies dans le tableau figurant ci-dessus au titre de l'année 2018 ainsi que l'aide exceptionnelle d'un montant de 1 200 euros à l'association ATTM.

**DONNE** à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### ***Délibération 2019/43***

#### **Objet – SERVICES PÉRISCOLAIRES – TARIFS 2019-2020.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs des services périscolaires municipaux (transport scolaire, garderie municipale, cantine). Il propose de les examiner afin de modifier certains tarifs pour l'année scolaire 2019-2020.

	Objet	Tarif 2018-2019	Tarif 2019-2020
Cantine	Repas enfant	3,05 euros	3,15 euros
	Repas adulte	4,30 euros	4,45 euros
	Majoration	0,40 euro	0,40 euro
Transport scolaire	Abonnement annuel	116 euros	116 euros
Garderie	Matin (à partir de 7H30)	1,50 euros	1,50 euros
	Soir de 16h30 à 17h00	1 euro	1 euro
	Soir de 16h30 à 18h30	1,90 euros	1,90 euros
	Soir de 18h30 à 18h45	1 euro	1 euro
	Soir de 18h45 à 19h00	1 euro	1 euro

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** de fixer les tarifs des services périscolaires communaux selon le tableau présenté ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

**DONNE** à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### ***Délibération 2019/44***

#### **Objet – TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE ANOWARETH POUR LES AGENTS DE LA COMMUNE ET DE LA CAISSE DES ÉCOLES.**

Monsieur le Maire présente la demande d'un agent de la commune domicilié en dehors de Mernel et qui souhaite bénéficier du tarif habituellement réservé aux habitants de la commune pour la location de la salle Anowareth. Monsieur le Maire propose de faire bénéficier tous les agents de la commune et de la caisse des écoles du tarif « commune »

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DÉCIDE** d'appliquer, aux agents de la commune et de la caisse des écoles de Mernel, le tarif « commune » pour la location de la salle Anowareth.

**DONNE** à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

## ***Délibération 2019/45***

### **Objet – POINT À TEMPS AUTOMATIQUE – ATTRIBUTION DU MARCHE.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis issus de la consultation menée pour les travaux d'entretien de la voirie pour l'année 2019. Il indique que l'offre la plus avantageuse est celle présentée par l'entreprise SAABE / EFP pour un montant de 15 800 euros HT et propose de la retenir.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**APPROUVE** l'offre de l'entreprise SAABE / EFP d'un montant de 15 800 euros HT pour la réalisation des travaux d'entretien de voirie 2019 en Point À Temps Automatique.

**DONNE** à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer le devis ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

## ***Délibération 2019/46***

### **Objet – VŒU RELATIF AUX PRINCIPES ET VALEURS DEVANT GUIDER LES ÉVOLUTIONS DU SYSTÈME DE SANTÉ.**

*Sur proposition de la Fédération Hospitalière de France (FHF), qui rassemble les 1000 hôpitaux publics et 3800 établissements sociaux et médico-sociaux publics.*

Considérant que les inquiétudes et colères exprimées dans le pays ces dernières semaines illustrent à nouveau un sentiment de fractures territoriales et sociales dans l'accès aux services publics, dont la santé est un des piliers.

Considérant que de nombreux territoires ne disposent que d'une offre insuffisante de services de santé, aggravée par l'existence de freins à la coordination entre l'ensemble des acteurs de santé.

Considérant que de trop nombreux Français renoncent à se faire soigner, pour des raisons d'accessibilité tant économique que géographique.

Considérant que l'accès aux soins constitue une des préoccupations majeures de concitoyens et qu'il s'agit d'un sujet récurrent dans les échanges quotidiens avec nos administrés.

Considérant que les établissements de santé doivent de plus en plus faire face à une situation financière extrêmement tendue et à des fermetures de lits mettant notamment un frein à une prise en charge optimale des urgences.

Considérant que la réforme du système de santé « Ma Santé 2022 » n'a fait l'objet d'aucune concertation mais d'une simple consultation réservée aux spécialistes et experts, et qu'elle a omis d'intégrer les élus locaux et notamment les collectivités locales, les conseils de surveillance des hôpitaux, les conseils d'administration des établissements sociaux et médico-sociaux, les citoyens et les acteurs de santé.

Considérant que les élus ne sont pas suffisamment associés à l'organisation territoriale des soins du fait de directives nationales homogènes, technocratiques et éloignées des réalités locales.

Considérant que les élus sont pourtant engagés dans l'évolution du système de santé et sont acteurs du changement.

Considérant que, selon nos grands principes républicains, notre système de santé se doit d'assurer l'égalité des soins pour tous sans distinction d'origine économique, sociale ou territoriale, le conseil

municipal de Mernel souhaite affirmer les principes et valeurs qui doivent guider les évolutions du système de santé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DEMANDE** donc que la réforme du système de santé prenne en considération les sept enjeux suivants :

1. La lutte contre les « déserts médicaux » et la garantie d'une offre de santé de proximité [*en particulier en zone périurbaine et rurale*] adaptée aux territoires.
2. La garantie d'un accès à des soins de qualité pour tous dans des conditions financières assurées par des mécanismes efficaces de solidarité
3. La fin des directives nationales technocratiques et la mise en œuvre d'une réelle prise en compte des spécificités de chaque territoire dans l'organisation des soins.
4. Une association véritable et sans délai de l'ensemble des acteurs concernés (élus, représentants des usagers, médecine de ville, hôpitaux, maisons de retraite, etc.) à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale des soins.
5. La mise en œuvre d'outils, d'incitations et de financements propices à une implantation équitable des services de santé dans les territoires et à une meilleure coopération entre tous les établissements et professionnels de santé, quel que soit leur statut afin d'assurer un meilleur maillage et de fédérer les énergies.
6. Le maintien et le renforcement d'un service public hospitalier et médico-social au service de tous les patients, qui dispose des moyens humains et financiers indispensables pour remplir ses missions de soins, de recherche et d'enseignement, et pour investir afin d'accompagner l'évolution indispensable des structures, et l'accès de tous à l'innovation dans les thérapeutiques et les modes de prise en charge.
7. La fin de toute décision arbitraire, sans concertation avec les élus locaux, visant à fermer des services publics hospitaliers pour des motifs économiques et non de sécurité ou de qualité de soins.
8. La reconnaissance du caractère prioritaire de mesures fortes pour revaloriser et renforcer l'attractivité des métiers hospitaliers et du secteur social et médico-social.

**AUTORISE** Monsieur le maire à intervenir auprès du Président de la République, du Premier ministre, de la Ministre des Solidarités et de la Santé et de l'ensemble des autorités de l'Etat pour faire valoir ces demandes et pour les inscrire dans le cadre des échanges locaux du débat national.

### ***Délibération 2019/47***

#### **Objet – MAINTIEN DU SERVICE PUBLIC DE L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS.**

Le Conseil Municipal Réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le Conseil Municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.



Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

**SOUTIENT** les personnels de l'Office National des Forêts

**DEMANDE** au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures

Séance levée à 22h25